

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 18 juillet 2016 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure**

NOR : INTK1620254A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La médaille de la sécurité intérieure, échelon or, est attribuée à titre posthume à M. Bruno COLLARD, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française, et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 juillet 2016.

*Le ministre de l'intérieur,*  
BERNARD CAZNEUVE